



PROCÈS-VERBAL

DÉCEMBRE 2019

Le 27 novembre 2019 à 19 heures, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du décembre 2019, étude du budget 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 2 décembre 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

EST ABSENT : Monsieur Bruno Gagné, maire.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 novembre 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Nommer une adjointe à la direction ;
 - Nommer un maire suppléant et substitut au sein du conseil des maires de la MRC de Montmagny ;

- Programmation révisée des travaux TECQ 2014-2018 ;
 - Dépôt de la programmation révisée des travaux de la taxe sur l'essence et contribution du Québec, TECQ 2014-2018 ;
 - Mandat pour l'inscription aux livres-comptabilité journalière du Centre de Plein-Air et prévisions budgétaires pour l'année 2020 ;
 - Adoption des prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion pour l'année 2020 ;
 - Adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2020, quote-part de la municipalité ;
 - Déclarations des intérêts pécuniaires, dépôt à la séance ;
 - Indexation des salaires pour l'année 2020 ;
 - Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de décembre 2019 ;
 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes au 2 décembre 2020 ;
 - Déclaration des dons et autres avantages ;
 - Formations 2020 ;
 - Installation du module « Paiement direct des fournisseurs » de CIM ;
 - Achat du logiciel d'alertes et notifications de masse de CITAM, décision du conseil ;
 - Sirène d'alerte, abroger la résolution 10-11-2019 ;
 - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années, Croix-Rouge canadienne Québec ;
 - Compte-rendu Marché de Noël 2019 ;
 - Disposition du surplus des revenus dans les postes budgétaires pour l'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées secteur village ;
 - Demande de dérogation mineure ;
 - Indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière-2020 ;
 - Acceptation des coûts, éclairage de la patinoire, résolution ;
 - Résolution concernant les coûts supplémentaires au projet de rénovation comptoir artisanal-Programme Nouveaux Horizon ;
 - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes, du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement, réouverture le 6 janvier 2020 ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-12-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Une copie du procès-verbal du 4 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-12-2019

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-12-2019 (projet de desserte internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Montmagny)

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du premier appel de projets du programme Québec haut débit, Régions branchées, afin de brancher les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Montmagny a travaillé avec un télécommunicateur afin d'améliorer la couverture d'internet haute vitesse sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que Cogeco Connexion a démontré :

- Son intérêt à collaborer activement avec la MRC de Montmagny en vue d'identifier des opportunités de fournir des services internet haute vitesse dans l'ensemble de notre communauté ;
- Son désir de collaboration mutuelle en partageant données, cartes, protocole de test de vitesse et informations pertinentes dans le cadre de ces projets ;
- Sa compréhension des lacunes actuelles en connectivités de la MRC et sa capacité à proposer un plan pour y remédier ;
- Son intérêt et sa capacité à identifier tous les accès à large bande requis pour connecter les institutions d'ancrage de la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, avec ses municipalités locales, cherche à collaborer avec des opérateurs privés comme COGECO Connexion pour améliorer l'accès aux services à large bande à des tarifs abordables afin que ses résidents puissent avoir en tout temps accès au service essentiel qu'est l'internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT que le développement économique de notre municipalité dépend de la disponibilité des services proposés par Cogeco :

- IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rémi Laprise
- APPUYÉ PAR : Mme Linda Paré
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton appuie le projet de desserte internet haute vitesse déposé par COGECO Connexion pour notre MRC dans le cadre de l'appel de projets du programme Québec haut débit, Régions branchées, afin de brancher les régions du Québec ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Montmagny pour appui du projet déposé par COGECO Connexion ;

QUE la présente résolution soit également transmise à la députée et ministre de la Côte-du-Sud, Mme Marie-Ève Proulx, pour information. Adoptée.

Résolution : 04-12-2019 (le chemin de Saint-St-Rémi)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de confirmer qu'aucune discussion ou entente de quelque forme que ce soit n'a été conclue entre la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton et les initiateurs du projet Québec Compostelle pour de l'hébergement ou recevoir des marcheurs dans notre municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-12-2019 (demande de prêt de la salle communautaire)

CONSIDÉRANT QUE présentement, la municipalité offre gratuitement à plusieurs organismes, selon leurs besoins, la petite salle communautaire et non la grande salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny demande de pouvoir utiliser gratuitement la grande salle communautaire pour leur souper de Noël qui aura lieu le 16 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut favoriser un organisme plus qu'un autre ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de ne pas prêter gratuitement la grande salle communautaire à l'organisme Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, pour leur activité du 16 décembre prochain, tel que demandé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-12-2019 (demande de remboursement)

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel daté du 8 novembre 2019, le propriétaire du 293 rang Saint-Jean mentionne avoir été facturé pour un service qu'il n'a pas utilisé puisqu'il a obtenu un permis pour l'installation d'une fosse sèche en 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif annuel pour la vidange des fosses septiques est versé à la MRC de Montmagny pour ce service, que des avis ont été transmis au propriétaire pour la vidange au cours des années ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le tarif pour la vidange des boues occupation saisonnière soit enlevé du matricule 2781 42 5032 0 000 0000 pour l'année 2020 et les suivantes, s'il n'y a pas de modification des installations septiques. Qu'un crédit au montant de 147,00 \$ soit appliqué au compte, correspondant au tarif «vidange boue occupation saisonnière », appliqué au compte, pour les années 2017, 2018 et 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-12-2019 (autorisation d'achat)

CONSIDÉRANT QUE la fournaise aux granules de la grande salle municipale est défectueuse et que l'on ne peut avoir de pièces pour la réparer;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une fournaise électrique OFE-A2000 de 20KW de marque Ouellet Canada de l'entrepreneur électricien Ghislain Vézina de Montmagny. Coût 5 473 \$, plus les taxes applicables pour le matériel et la main d'œuvre. Cette dépense est prévue dans le budget d'2020, poste budgétaire « Excédent surplus de fonctionnement non affecté » compte 59-110-10. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service en sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 08-12-2019 (adjointe à la direction)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU que madame Suzon Lachance soit nommée au poste d'adjointe à la direction à partir du 2 décembre 2019. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Le maire suppléant est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-12-2019 (nommer un maire suppléant)

Nomination de M. Mathieu Therrien à titre de maire suppléant et de substitut du maire de la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton à la MRC de Montmagny

QUE le maire suppléant, M. Mathieu Therrien, soit désigné pour remplacer le maire, M. Bruno Gagné, aux réunions du Conseil de la MRC de Montmagny et qu'il est autorisé à voter. Adoptée.

Résolution : 10-12-2019 (programmation révisée des travaux TECQ 2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a été informée qu'un montant de 567 927,00 \$ lui est attribué dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton doit maintenir un seuil minimal d'immobilisation de 17 388,00 \$ par année, 86 940,00 \$ sur 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 20 juillet 2015, la confirmation que le plan pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel que prescrit dans le Guide d'élaboration du Ministère n'est pas nécessaire puisque l'ensemble des conduites d'eaux usées sont manifestement en bon état et ne requièrent à court terme aucune intervention de renouvellement étant donné leur mise en place récente et le fait qu'aucun bris ou déficience de fonctionnement n'a été observé au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton doit déposer une programmation révisée des travaux ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de déposer la programmation révisée suivante :

Priorité 2

Travaux 01 — Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales (plan d'intervention réalisé) 1 976,00 \$

Priorité 4 MTQ

Travaux 02 — Asphaltage mécanisé rang, avenue de la Fabrique et lignage de rues (réalisé) 266 234,00 \$

Travaux 07 – Réfection ponceau rang Saint-Jean (réalisé) 161 276,00 \$

Priorité 4 MAMOT

Travaux 03 — Isolation bâtiment salle communautaire, plafond salle municipale, porte (réalisé) 57 270,00 \$

Travaux 06 — Réfection du plancher de la salle communautaire (réalisé)
14 353,00 \$

Travaux 04 — Réaménagement du bâtiment La Rafale — réfection extérieure du bâtiment (toiture, galerie, porte panique sous-sol, peinture), éclairage installation sportive (réalisé) 66 818,00 \$

Que madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à déposer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ladite programmation révisée dans le programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-12-2019 (dépôt de la programmation révisé des travaux de la taxe sur l'essence et contribution du Québec, TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Mario Nadeau

APPUYÉ PAR : M. Rémi Laprise

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-12-2019 (mandat pour l'inscription aux livres-comptabilité journalière du Centre de Plein-Air et les prévisions budgétaires pour l'année 2020)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de mandater Mme Michelle Bilodeau, B.A.A., pour faire les inscriptions aux livres de l'organisme Centre de Plein-Air Ste-Apolline inc., comptabilité journalière, différents rapports mensuels et trimestriels ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2020. Estimation : environ 125 heures au même tarif que 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-12-2019 (adoption des prévisions budgétaires 2020 — Bibliothèque l'Évasion)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion, telles que présentées pour l'année 2020. Ce budget prévisionnel de quatre mille huit cent quatorze dollars (4 814,00 \$) comprend la tarification au réseau Biblio CNCA de deux mille trois cent trente-quatre dollars (2 334,00 \$), un surplus de mille trois cent quatre dollars (1 304,00 \$), un montant de trente dollars (30,00 \$) dans les revenus divers ainsi qu'un montant de mille cent quarante-six dollars (1 146,00 \$) qui sera versé par la municipalité comme budget de fonctionnement. Le total des revenus égale le total des dépenses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-12-2019 (adoption du budget 2020 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny tel que déposé. Le total des revenus égale le total des dépenses (741 540 \$). La quote-part de la municipalité pour l'année 2020 est de 10 501 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à la loi, je confirme que madame Linda Paré, conseillère au poste numéro 6, ainsi que monsieur Rémi Laprise, conseiller au poste numéro 4, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 2 décembre 2019.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Résolution : 15-12-2019 (indexation des salaires pour l'année 2020)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que les salaires des élus (maire et conseillers), pompiers volontaires et employés de la municipalité (engagés avant novembre 2019) soient indexés de 2 % à partir du premier janvier 2020. Heure de formation pompier volontaire reste à 15,00 \$/heure. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-12-2019 (contrat déneigement-autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 42 540,75 \$, ce qui correspond au premier versement du contrat de déneigement pour la saison 2019-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-12-2019 (dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité)

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 2 décembre 2019 :

Taxes

Taxes à percevoir	21 735,02 \$
Droits de mutation à percevoir	1 224,42 \$
Intérêts à recevoir :	1 189,69 \$
Solde des taxes à recevoir	24 149,13 \$

Autres comptes :

Autres comptes : permis, gravier, etc.	487,11 \$
Intérêts courus	13,47 \$
Total des autres comptes :	500,58 \$

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M Rémi Laprise ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 18-12-2019 (registre des déclarations, dépôt de don, marque d'hospitalité et tout autre avantage)

Il est proposé par Mme Linda paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance, compromettre l'intégrité, dons ou avantage qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Adoptée.

Registre des déclarations, dépôt de don, marque d'hospitalité et tout autre avantage
Conformément à la loi, je confirme n'avoir reçu aucune déclaration écrite, faite par un ou des membre(s) du conseil, qu'il ou elle ait reçu(e) un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Donc, aucun extrait du registre public des déclarations n'est déposé pour la période de 3 décembre 2018 au 2 décembre 2019.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Résolution : 19-12-2019 (formation)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser M. André Bernard, responsable de la voirie, à suivre la formation « Travail à proximité ou sur l'eau » qui se donnera à la MRC de Montmagny en janvier 2020. D'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à suivre la formation « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal, trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » qui se donnera le 11 mars 2020 au Lac-Etchemin. Les frais de transport et de formation seront défrayés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 20-12-2019 (module Paiement direct des fournisseurs)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation du module « Paiement direct des fournisseurs » de la Coopérative d'informatique municipale (CIM). La dépense est prévue dans le budget 2020. Coût 420,52 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 21-12-2019 (logiciel d'alertes et notifications de masse de Citam)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ne pas faire l'achat, pour l'instant, du logiciel d'alertes et notifications de masse de Citam. Cette résolution abroge la résolution 10-11-2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 22-12-2019 (sirène d'alerte)

CONSIDÉRANT QUE les tests de la sirène d'alerte effectués dans la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard ne sont pas concluants ;

CONSIDÉRANT qu'une personne doit manuellement déclencher la sirène d'alerte lors de tout type de sinistre ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ne pas faire l'acquisition d'une sirène d'alerte comme moyen d'alerte à la population. Que cette résolution soit transmise à la MRC de Montmagny. Cette résolution abroge la résolution 10-11-2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 23-12-2019 (renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec pour les années 2020-2021 et 2022)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton désire renouveler son entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à verser une contribution annuelle, 170 \$ pour la première année à partir de la date de signature ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres mineurs et majeurs ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de renouveler l'entente de services avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour les années 2020, 2021 et 2022. Que monsieur Bruno Gagné, maire, et Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton la nouvelle entente. Coût, 170,00 \$ couvrant la période d'un an à partir de la date de signature. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Un compte-rendu est donné pour le marché de Noël 2019.

Résolution : 24-12-2019 (disposition d'un surplus comptes « purification et traitement des eaux usées »)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M Rémi Laprise ET RÉSOLU que les sommes non utilisées des postes budgétaires « Purification et traitement des eaux usées », compte 02-415-00-000 et suivants pour l'année 2019, soient réservées pour payer des dépenses imprévues pour l'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées, secteur village, pour l'année 2020 et les années subséquentes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 25-12-2019 (demande de dérogation mineure CONSIDÉRANT
QUE le propriétaire du 173 route de l'Église a déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui vise à permettre la construction d'une galerie (patio) en cour latérale du bâtiment principal ayant un empiètement dans la cour latérale de 3,66 mètres (12 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no 02-90, article 5.27.2 autorise les galeries en cour latérale pourvu que leur empiètement dans la cour latérale n'exécède pas deux mètres (2 m) et qu'elles soient localisées à plus de deux mètres (2 m) des lignes latérales du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée, par le propriétaire du 173 rang Saint-Joseph à Sainte-Apolline-de-Patton. De permettre l'émission d'un permis pour la construction d'une galerie (patio) en cour latérale du bâtiment principal ayant un empiètement dans la cour latérale de 3,66 m (12 pieds) lorsque le règlement de zonage 02-90, article 5.27.2 autorise les galeries en cour latérale pourvu que leur empiètement dans la cour latérale n'exécède pas deux mètres et qu'elles

soient localisées à plus de deux mètres des lignes latérales du terrain. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 26-12-2019 (indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou s'une sablière pour l'année 2020)

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement 05-2008, règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, il est mentionné, article 7, que pour tout exercice subséquent, le droit payable par tonne métrique est le résultat que l'on obtient en indexant à la hausse le montant applicable pour l'exercice précédent et que ce pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec avant le début de l'exercice visé ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2020, le montant applicable est de 0,60 \$ par tonne métrique et de 1,14 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,62 \$ par mètre cube ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'appliquer l'indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière pour l'année 2020 tel que publié à la Gazette officielle du Québec soit : 0,60 \$ par tonne métrique et de 1,14 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,62 \$ par mètre cube. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 27-12-2019 (acceptation des coûts pour l'installation d'éclairage pour la patinoire)

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'éclairage à la patinoire et terrain de jeux est admissible au programme d'aide financière de taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), estimations des coûts 6 750 \$, plus les taxes applicables, résolution 16-10-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage du terrain de jeux n'a pas été remplacé ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture 14288 à l'entreprise Ghislaine Vézina entrepreneur électricien au montant de 7 243,43, taxes incluses. Ce projet étant admissible au programme d'aide financière de taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), l'investissement de la municipalité est de 2879,48. Ce montant est réservé dans le poste budgétaire «Excédent surplus fonctionnement non affecté» compte 59-110-10. Adoptée

Résolution : 28-12-2019 (coûts supplémentaires projet réfection comptoir artisanal-Programme Nouveaux Horizons)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le programme Nouveaux-Horizons pour un projet de rénovation du bâtiment «Comptoir artisanal», projet numéro 1580950 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût net du projet est de 44 183,25 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que l'investissement de la municipalité pour ce projet, 19 183,25 \$ soit réservé dans le poste budgétaire « Excédent surplus fonctionnement non affecté » compte 59-110-10, incluant le changement A-03. Adoptée

Résolution : 29-12-2019 (fermeture du bureau pour la période des fêtes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé au public du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Aucun.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout,
d.g. et sec-trés.

Salaires du 27 octobre au 23 novembre 2019

7 215,56 \$

Résolution : 30-12-2019 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné Bernier ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 74 197,68 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 31-12-2019 (levée de la séance)

Il est 20 heures 28. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,
maire suppléant

Doris Godbout,
d.g. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Un avis public, pour l'adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022, a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 14 novembre 2019.

Un avis de convocation a été signifié le 10 décembre 2019 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 19 h, à la salle du conseil située au 108 avenue Ouellet, ayant pour objet :

1. Présences, ouverture de la session ;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2020 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers, Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise et Mario Nadeau, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : monsieur Mathieu Therrien, conseiller.

Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 32-12-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Présences, ouverture de la session ;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2020 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU BUDGET 2020 - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020, 2021 ET 2022

Résolution : 33-12-2019 (adoption budget 2020 et programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

CHARGES 2020

Administration générale	201 984 \$
Sécurité publique	114 771 \$
Transport	365 052 \$
Eaux usées	26 644 \$
Hygiène du milieu	96 511 \$
Urbanisme et mise en valeur du milieu	32 167 \$
Promotion économique et touristique	37 594 \$
Parc municipal	906 \$
Salle municipale	21 468 \$
Comptoir artisanal	770 \$
Patinoire, Rafale, terrain balle	25 080 \$
Centre Plein-Air	34 422 \$
Bibliothèque	4 540 \$
Activités culturelles	1 500 \$
Frais financement emprunt	46 159 \$
Remboursement capital	41 120 \$
Dépenses d'immobilisations	2 892 \$

Grand total des dépenses : 1 053 580 \$

REVENUS 2020

Taxe foncière générale	572 171 \$
Taxe spéciale-camion incendie + 15 % eaux usées	20 681 \$

Sur une autre base-secteur village

Taux fixe-secteur service égout, eaux usées	33 993 \$
Taux fixe-secteur entretien réseau eaux usées	26 644 \$

Sur une autre base

Taux fixe-matières résiduelles	61 370 \$
Taux fixe-boues de fosses septiques	21 465 \$
Paiement tenant lieu de taxes-gouv. Québec	
Compensation des terres publiques	47 255 \$
École, bonification des compensations	6 346 \$
Autres services	
Salle municipale	3 000 \$
Impositions des droits	
Licences et permis	1 500 \$
Mutations immobilières	8 000 \$
Amendes et pénalités	
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	
Intérêts sur placement	100 \$
Intérêts compte EOP	1 000 \$
Intérêts arrérage de taxes	2 500 \$
Transferts de droit	
Péréquation	77 300 \$
Dotations spéciales fonctionnement	4 997 \$
Subvention voirie	119 319 \$
Transferts revenus d'intérêts (gouvernement)	32 659 \$
Compensation pour collecte sélective	7 780 \$
Redevances matières résiduelles	5 000 \$

Grand total des revenus : 1 053 580 \$

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

CHARGES 2020

Administration	1 000 \$
Sécurité incendie	15 000 \$
Voirie	43 695 \$
Centre communautaire	35 934 \$
Centre Plein-Air-bâtiment	25 000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	-117 737 \$
Grand total des dépenses	2 892 \$

REVENUS 2019

Revenus d'activités d'investissement	
Taxe générale-immobilisation	2 892 \$

Grand total des revenus 2 892 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2020, 2021 et 2022

Administration

Ordinateur bureau 1 000 \$
2020

Voirie

Terrain (concassage gravière 43 695 \$
2020

Sécurité incendie

Ajout d'équipement en sécurité incendie 15 000 \$
Appareils respiratoires, table PC, radios
Vêtements pour pompiers
2020-2021-2022

Amélioration énergétique bâtiments et équipements

Fournaise 5 934 \$
Génératrice 30 000 \$ 38 773 \$
2020-2021

Bâtiment Centre de Plein-Air 75 000 \$
2020-2021-2022

*Pour réaliser ces travaux, budget de fonctionnement et/ou l'excédent de fonctionnement du surplus non-affecté

Il est proposé par. M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU

1. D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022 tel que déposé. Les immobilisations seront payées à même le budget courant et le compte excédent de surplus de fonctionnement non affecté.
2. D'adopter le budget de fonctionnement équilibré d'un million cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingts dollars (1 053 580,00 \$) qui comprend le budget d'activités de fonctionnement d'un million cinquante mille six cent quatre-vingt-huit dollars (1 050 688 \$) et un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (2 892 \$) pour le budget d'investissement.
3. D'adopter le budget d'investissement de deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (2 892 \$). Ce montant provient de la taxe générale-immobilisation. Un montant de cent dix-sept mille sept cent trente-sept dollars (117 737 \$) sera prélevé du compte « Excédent fonctionnement accumulé non affecté » pour compléter le budget de dépenses

des activités d'investissement de cent vingt mille six cent dix-neuf (120 619 \$) pour la réalisation des travaux prévus.

Un règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de paiement sera adopté à la séance ordinaire de février 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 34-12-2018 [levée de la séance]

Il est 19 heures 20. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.